Un ramassage à domicile des encombrants sur rendez-vous

REIMS METROPOLE vous propose un service à domicile et sur rendez-vous avec une participation de 10 euros par intervention. Ce service concerne les particuliers de toute l'agglomération à l'exception de Saint Brice-Courcelles. Sont acceptés les déchets encombrants notamment d'ameublement. Sont exclus les déchets de travaux et d'entretien d'espaces verts. Un dépliant d'information sur ce service est à votre disposition en mairie.

Pour fixer votre rendez-vous :
contactez Tri info au 03 26 02 90 90

La collecte en porte à porte

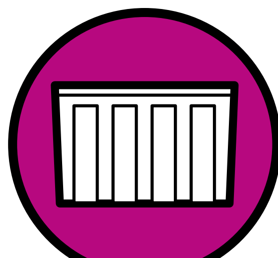
Elle concerne uniquement la commune de Saint Brice Courcelles. La collecte des objets encombrants y est organisée le 1er mercredi de chaque mois uniquement pour les particuliers.

Sont exclus de cette collecte :
les pneumatiques, les déchets toxiques (peintures, solvants), les déchets de taille d'arbres et de tonte de gazon, les gravats, les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Vous êtes un professionnel : des sites privés et payants sont à votre disposition.

EDINORD - 2 rue Joseph Cugnot - 51430 Tinqueux
SITA DECTRA - ZI Chemin des Temples - Saint-Brice Courcelles
CHAMPENOISE DE L'ENVIRONNEMENT - Chemin de Cernay à Bétheny
C'MATER - Route départementale 966 - 51220 Courcy
Liste non exhaustive, des professionnels peuvent également vous louer des bennes.

Afin de réduire vos coûts de gestion des déchets, pensez à trier vos déchets produits.





POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

DÉCHETTERIES :
Direction des Déchets et de la Propreté
03 26 77 71 10

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET SUR RENDEZ-VOUS :
Tri info : 03 26 02 90 90



REIMSMETROPOLE

www.reimsmetropole.fr

welcomebyzance.fr // avril 2013

Guide pratique destiné aux particuliers

Comment vous débarrasser et recycler vos objets encombrants ?



REIMSMETROPOLE

www.reimsmetropole.fr

Déchetteries, **mode d'emploi**

REIMSMÉTROPOLE propose aux habitants de l'agglomération de la communauté plus d'une bonne solution pour se débarrasser facilement de leurs encombrants sans polluer.

Comment effectuer un dépôt en déchetterie ?

Seuls les habitants de l'agglomération rémoise peuvent effectuer gratuitement des dépôts dans les déchetteries. Elles sont réservées aux déchets dangereux et aux déchets encombrants d'origine ménagère, dans la limite de 1 m³ par voyage sauf pour les gravats où les apports sont limités à 250 kg/visite. Au moins 80 % des déchets déposés sont valorisés. Les déchetteries sont soumises à un règlement intérieur. Il est consultable sur place, à la Direction des Déchets et de la Propreté ou téléchargeable à l'adresse suivante : www.reimsmetropole.fr et taper «règlement déchetterie» dans le moteur de recherche.

- Les professionnels n'ont pas accès aux déchetteries communautaires. Des déchetteries professionnelles leur sont réservées sur l'agglomération.
- Quatre apports par an sont autorisés aux associations sur délivrance d'un bon d'accès par la Direction des Déchets et de la Propreté.

Cinq déchetteries à votre disposition

- **REIMS, quartier Croix-Rouge, impasse de la Chaufferie**
- **REIMS, quartier Europe, rue de l'Escaut**
- **SAINT BRICE COURCELLES, Chemin des Temples**
- **TINQUEUX, rue Marcel Dassault**
- **SILLERY, rue de Châlons***

Pour localiser la déchetterie la plus proche de chez vous :
Rendez-vous sur : http://carto.ville-reims.fr/ puis sélectionnez déchetterie dans le chapitre environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au samedi de 9h à 19h.
Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h.
Les déchetteries sont fermées le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.
Horaires SILLERY : lundi de 9h-12h / mardi-jeudi de 14h à 18h
mercredi-vendredi-samedi : 9h-12h/14h-18h.

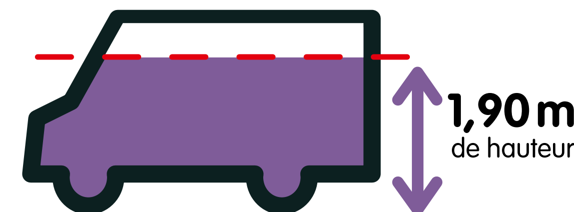
Personnes à mobilité réduite :

En cas de difficulté d'accès aux quais ou aux bennes, n'hésitez pas à solliciter les gardiens.

Véhicules de plus de 1,90 m

Pour des raisons de sécurité, les véhicules de plus de 1,90 m et de type VL ou camionnettes, sont admis uniquement sur le site de Saint Brice Courcelles sur présentation d'une autorisation délivrée par la Direction des Déchets et de la Propreté.

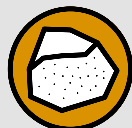
Direction des Déchets et de la Propreté pour tout renseignement : 03 26 77 71 10



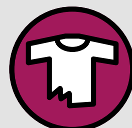
LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Vous devez trier vos déchets et déposer chaque type de déchets dans le conteneur qui lui est réservé.


Pneumatiques


Gravats à concasser


Huiles de vidange


Textile


Incinérables

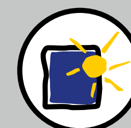

Végétaux


Emballages ménagers et papiers


Gravats inertes


Lampes, néons

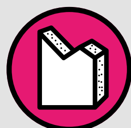

Déchets dangereux

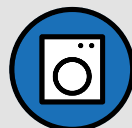

Emmaüs

Avec Emmaüs donnez une seconde vie à vos objets. Certains samedis sur vos déchetteries. **

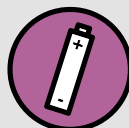

Métaux

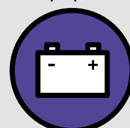

Verre


Plâtre


Équipements électriques et électroniques


Cartons


Piles


Batteries


Bois


Amiante sur Saint-Brice Courcelles uniquement

*Pour les artisans-commerçants demeurant sur le territoire du SYCODEC, ils peuvent s'adresser, jusqu'au 31/12/2013, au SYCODEC qui peut leur délivrer une autorisation d'accès au seul site de SILLERY. Cet accès est payant.

** Pour tout renseignement : 03 26 777 110